Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 033-213304728-20250411-DELIB_17_2025-DE

MAIRIE DE SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND

EXTRAIT DU REGESTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT CINQ

Nombre de membres élus : 11

Présents : 9
Représentés : 1
Votants : 10
Absents : 2

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 28/03/2025

N° 17 - 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 18 heures
Le Conseil Municipal de SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Gérard MOULINIER, Maire.

Etaient présents : Mr MOULINIER Gérard, Mr DUBET Jean Pierre, Mr MICOINE Claude, Mme TERRIEN Dominique, Mr GRELAUD Jean Frédéric, Mr LOUIS Fabrice, Mr BOURDONCLE Denis et Mme VIALE Anne Marie, Mr DOLE Franck et Mme DAUNIS Sandrine.

Pouvoir de Mme CADOT Martine à M. DUBET Jean-Pierre

Étaient absents excusés : Mme CADOT Martine et Mr DOLE Franck

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre DUBET assisté de la secrétaire de Mairie

Objet : Modifications cimetière et columbarium

Vu la délibération en date du 21 mars 2022 fixant les tarifs du cimetière ;
Vu la délibération en date du 26 juin 2015 fixant la durée d'une concession au columbarium ;
Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications ;

Monsieur le Maire propose :

1) **Pour le columbarium :**

De porter à 30 ans la durée d'une concession au columbarium avec effet rétroactif ;

2) **Pour le cimetière :**

De modifier le prix au m² d'une concession en pleine terre à 20 euros le m² ;
D'autoriser des concessions de 3 m X 3 m et 3 m X 2 m ;

- Concession de 3 m X 3 m = 180 euros
- Concession de 3 m X 2 m = 120 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **approuve** les modifications proposées par Monsieur le Maire

Le Maire,

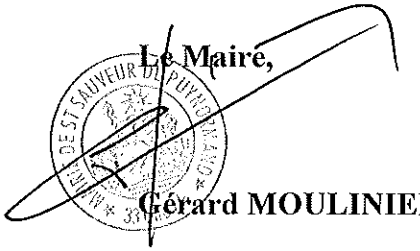

Gérard MOULINIER